VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°8
DEL 2025/024

OBJET : Compte administratif 2024 Affectation du résultat de fonctionnement	
Date de convocation : **27 mars 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 10 avril 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 8
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand)
Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN)
Mme PHALIPPOU Martine (pourvoir BLESS Mathieu)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Secrétaire de séance : M. BLESS Mathieu

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 18

Contre : 10

Abstention : 5

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire Blaise AZNAR, rappelle au conseil municipal la situation du budget communal à l'issue de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat 2024 (excédent)	1 189 901,49 €uros
Résultat antérieur reporté (excédent)	1 553 910,69 €uros
Soit résultat cumulé TOTAL à affecter de	**2 743 812,18** €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté (déficit)	- 983 697,56 €uros
Résultat 2024 (Excédent)	170 558,08 €uros
Soit résultat cumulé TOTAL	- 813 139,48 €uros
Reste à réaliser en dépenses	- 2 726 681,61 €uros
Reste à réaliser en recettes	585 133,12 €uros
Solde des RAR (déficit)	- 2 141 548,49 €uros

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement cumulé de : **2 743 812,18 Euros**

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat comme suit :

En réserve (compte 1068) **1 000 000,00 Euros**
Report à nouveau (compte 002) **1 743 812,18 Euros**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Le secrétaire de séance : **Mathieu BLESS**

Déposée en Préfecture le : 23 AVR. 2025

Publiée le : 23 AVR. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »